

## Aspects assurantiels de l'opérations de promotion-rénovation / réhabilitation

### PRÉREQUIS

**Aucun prérequis n'est exigé.** Cependant, des connaissances de base en droit des assurances permettront de suivre cette formation avec plus d'aisance.  
Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

### OBJECTIFS

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les régimes de juridiques applicables aux responsabilités qu'il encourt et aux polices d'assurance qu'il va souscrire
- Négocier au mieux les contrats de promotion pour les aspects liés aux responsabilités qu'il encoure
- Négocier au mieux les contrats d'assurance liés à son activité

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé. L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur. Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur. Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie. Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

### MODALITES DE SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant. Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (regularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence). Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

### PROGRAMME

#### LE CHOIX DU MONTAGE JURIDIQUE : VEFA OU VIR ?

- Application du régime selon l'opération réalisée (rénovation à neuf, surélévation, extension)

#### LES RESPONSABILITÉS ENCOURUES PAR LES PROMOTEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION

- Les opérations réalisées en VEFA
  - Les responsabilités encourues pour les dommages aux travaux neufs : Les travaux réalisés dans le cadre d'une VIR sont-ils constitutifs de la construction d'un ouvrage ?
  - Les responsabilités encourues pour les dommages aux existants
  - Les responsabilités encourues pour les dommages aux tiers
- Les opérations réalisées en VIR
  - Les responsabilités encourues pour les dommages aux travaux neufs (point de vigilance sur les travaux incorporés)
  - Les responsabilités encourues pour les dommages aux existants

#### LES ASSURANCES SOUSCRITES PAR LES PROMOTEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION

- Les assurances couvrant uniquement la réparation des désordres (Police TRC, DO, CNR, CCRD, TRS Incendie)
  - L'étendue des garanties : en cours de chantier et post réception
  - Les garanties couvrant les dommages aux travaux neufs
  - Les garanties couvrant les dommages aux existants
- Les conditions de souscription des polices
  - Pièges et chausse-trappes dans la négociation des textes
  - Le contenu du dossier technique et la validité des attestations fournies par les constructeurs
- Les assurances RC professionnelle (Police RC MO, RC PROMOTEUR)
  - Les polices RC maître d'œuvre
  - Les polices RC promoteurs

### FORMATEUR



Pascal  
DESSUET

Jeudi 19 mars 2026

### PUBLIC CONCERNÉ

- Promoteurs
- Notaires
- Collaborateurs des offices notariaux et des promoteurs

### NIVEAU

- Pratique courante

### FORMAT

- Formation en présentiel ou Visioformation

### DURÉE

- 1 jour soit 7,0 heures

### ATTESTATION

- Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

### COÛT

- Prix public : 450 € HT
- Prix adhérents FPI, Notaires et Collaborateurs du notariat : 390 € HT
-